

La Poste n'est jamais à court d'idées quand il s'agit d'utiliser tous les moyens d'embaucher à pas cher... Après la sous-traitance, les CIE, les CDI intérim, voici les stagiaires ouvriers. Pour SUD, une seule revendication : des CDI !

■ LE PARCOURS DU COMBATTANT

La précarité ? Le meilleur allié des capitalistes qui nous dirigent. Ah de la pub, ils nous en balancent, pour annoncer que La Poste recrute ! 3 000 personnes ! Quelle entreprise exemplaire...

Bon, derrière le vernis médiatique, la vérité est moins reluisante : tous les moyens sont bons pour employer avant tout de la Force de Travail Variable (FTV), c'est-à-dire des emplois précaires. L'obtention d'un CDI devient une ascension de plus en plus crantée : il faut d'abord avoir été bien essoré à coups de contrats d'intérim ou de CDD à foison. Puis on passe un écrit pour vérifier qu'on ne soit pas trop illettré et un peu docile. Puis le filet se

■ CATALOGUE QU'ON REDOUTE

Ça c'était pour les heureux-euses élu-es. Les autres, pour celles et ceux qui ne le choisissent pas, restent dans leur condition de précaires. Et La Poste déploie alors tous les armes disponibles :

- **La sous-traitance** : plutôt que d'embaucher en CDI dans la branche Colis, loin d'être en « *baisse de volumes* », La Poste préfère déporter une bonne partie de l'activité vers des petites entreprises externes, en les dotant quand même d'un uniforme floqué « *prestataire indépendant de La Poste* ». T'as l'odeur, la saveur, mais pas le statut ! Car les cadences n'existent pas, La Poste rémunérant au colis livré, pas emporté ou avisé ! Quand à la défense de tes droits par un syndicaliste un peu mordant, c'est pas pour toi...

resserre à nouveau, et ne reste que quelques chanceux-euses qui pourront passer un oral où La Poste veut entendre la soupe qu'elle nous sert tous les jours : « *Il faut s'adapter, exceller, conquérir, tout en préservant soi-même sa santé et en s'auto réorganisant* »...

Alors, le graal tombe : l'accession à une classe d'alternance, pendant de longs mois, où on nous réapprend, parfois à 50 ans passés, à faire des divisions, des dictées, à ne pas répondre à son supérieur qui a forcément raison puisqu'il est supérieur. Le tout payé 80% du SMIC et subventionné par la collectivité.

**La précarité à La Poste ?
Payée par nos impôts !**



- **Les CIE** (Contrat Insertion Emploi). Des contrats aidés par l'Etat pour réinsérer des personnes exclues du monde du travail. Sur le papier, ça paraît louable. Dans les faits, La Poste a tellement abusé de ce type de contrats, là aussi subventionné en grande partie par les collectivités territoriales, qu'elle s'est fait épingler par le conseil d'Etat. Bah oui, La Poste virait les gens au bout d'un an, oubliant qu'*insertion* ne rime pas avec *exploitation*.



- Plus le droit aux CIE ? La Poste a trouvé la parade, avec des dispositifs issus du magistère d'un certain Macron (merci Pacron !). **Les CDII (CDI intérim)** ! L'employeur c'est pas la Poste, c'est l'agence d'intérim, qui certes offre un contrat à durée indéterminé, mais aussi à lieu de travail indéterminé. On voit donc des collègues ex intérimaires, espérant un CDI à La Poste, revenir par la petite porte, pendant quelques mois maximum, puis être « délocalisé » vers une autre grande enseigne. T'as un CDI alors sois content et bosse (et tais-toi !).

- Ah l'été arrive, avec cette satanée période de congés... compliquée à gérer pour les patrons nos acquis sociaux. Comme ils attendent 2018 pour nous lamener avec leurs nouveaux types de flexibilité prévus pour pallier à la limitation de la sécable (ça irait de secteurs d'ajustement - mini sécable tous les jours - aux DHT évolutives - suppressions de jours de repos), La Poste a déniché le pompon : **des stagiaires ouvriers**. Des étudiant-es, provenant des grandes écoles (potentiellement nos futurs managers...), doivent impérativement trouver un stage en entreprise. Certain-es ont des difficultés à dégoter un stage, parfois parce que leur couleur de peau n'est pas la bonne. Pas de scrupules pour La Poste, elle leur ouvre grand ses portes. Bah oui, un stagiaire ouvrier ça peut faire une tournée, travailler en PIC, PFC ou tenir un guichet, et ça coûte quelques centaines d'euros... Quand bien même certaines conventions de stages préciseraient qu'il est interdit d'effectuer un travail de remplacement à 100%... Un stagiaire vient normalement pour découvrir le monde de l'entreprise, pas la pénibilité, la compétition, la recherche de profit... ? Remarquez, c'est peut-être que ça, en fait, le monde de l'entreprise... ?



SUD persiste et ne signe pas ! Nous revendiquons le comblement des postes vacants par l'embauche en CDI des collègues précaires qui peuplent les organisations du travail. Nous refusons de segmenter un peu plus la catégorie des personnes qui travaillent pour vivre. Le droit à un emploi stable et pérenne doit être imposé par le rapport de force !

Pensons solidarités, pensons collectifs, combattons le plan stratégique de La Poste qui pressurise les coûts (nous). Luttons contre les gouvernants qui facilitent les licenciements et portent aux nus les vertus de la précarité.

Préparons le Front Social !